

LIGUE DE BILLARD
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
26 rue de Crimée - 69001 LYON
www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr
secretaire.lbara@gmail.com

DISPOSITIONS FINANCIERES GENERALES

Saison 2024/2025



TABLE DES MATIERES

I. PREAMBULE	3
II. DISPOSITIONS GENERALES	4
III. PROCEDURE	5
1. Tarifs des cotisations	6
2. Participation aux déplacements.....	6
3. Organisations sportives	7
a. Champions de Ligue	7
b. Finale de France, Tournois Nationaux.....	7
c. Compétitions Internationales	7
4. Défraiements :	7
a. Compétiteurs	7
b. Compétiteurs Haut-Niveau.....	8
c. Dirigeants & Arbitres.....	8
d. Equipes.....	8
5. Formation	9

I. PREAMBULE

Toute demande doit être adressée au responsable de la commission concernée.

Adresses mails des commissions :

Commission Formation
formation.lbara.drf@gmail.com

Commission Arbitrage
philippeagnes@laposte.net

Commission Développement
live.sonia@orange.fr

Commission Américain
landry.cheung@gmail.com

Commission Blackball
csrblackball.lbara.potiquet@gmail.com

Commission Carambole
jeanpaul.augagneur@gmail.com

Commission 5 Quilles
5Quilles.lbara@gmail.com

Commission Snooker
sylvain69muller@gmail.com

II. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Toute demande sortant du cadre général de ces dispositions financières, devra être formulée un mois avant la mise en œuvre du projet qui s'y rapporte et sera soumis à décision préalable du Comité Directeur de la LBARA.

Article 2

Toute demande entrant dans le cadre de ces dispositions financières se doit d'être présentée dans les 30 jours suivant l'objet de la demande (sauf cas particuliers ou la demande doit être formulée en amont).

Article 3

Toute demande se doit d'être présentée avant le 20 juillet de la saison en cours.

Article 4

Toute demande engageant une dépense doit être formulée par un responsable :

Le président du club pour les demandes émanant de celui-ci.

Le président du clubet/ou le responsable d'une commission organique pour les dépenses liées à son budget adopté ainsi qu'aux défraiements des sportifs, ou l'inscription à l'ordre du jour du Comité Directeur pour toutes dépenses extraordinaires sortant du cadre du budget prévisionnel.

Article 5

Seules les demandes dûment renseignées, qui émanent d'un club affilié FFB, sont recevables pour engager leurs traitements. Aucune demande faite par un joueur ne sera acceptée.

Article 6

Aucune participation financière de la LBARA ne pourra s'effectuer sans les justificatifs qui s'y rapportent (attestations de paiement, factures, tickets de caisse ou d'autoroute...) à joindre au bordereau de la demande.

Le RIB du demandeur est obligatoire pour obtenir par virement bancaire tout paiement ou remboursement.

III. PROCEDURE

1. Les demandes de participation financière sont à transmettre à la commission concernée (formation, sportive, etc.).
2. Les demandes pour des projets sortants du cadre des dispositions financières sont à effectuer au moins 30 jours avant la mise en œuvre de celui-ci, accompagnés des justificatifs et devis concernés.
3. Une fois la demande acceptée, tous les justificatifs demandés doivent être fournis pour obtenir le paiement de la participation financière.
4. Toute participation financière de la LBARA est soumise aux conditions suivantes :

Projet de Club

- Mentionner le soutien financier et le partenariat avec la LBARA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans les communications officielles du club.
- Apposer le logo de la LBARA et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la salle du club (à minima), et éventuellement sur les tenues de ses joueurs.
- Règles spécifiques au projet ou à la demande. (ex : logo à apposer sur le matériel financé... etc.).

Déplacements de sportifs

- Mentionner le soutien financier et le partenariat avec la LBARA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans les communications officielles de son club (réseaux, presses, etc.).
- Apposer le logo de la LBARA et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur sa tenue sportive (sauf règlement contraire) et éventuellement sur l'ensemble de ses tenues.
- Un joueur recevant une participation financière de la LBARA pour ses déplacements en compétition doit se tenir à disposition (de façon bénévole) de la ligue pour une éventuelle journée de présentation, exhibition, démonstration, découverte, etc. Le cas échéant, une participation aux déplacements pour cette journée pourra être validée.

1. TARIFS DES COTISATIONS

	PART FFB	PART LIGUE	MONTANT TOTAL
Affiliation club*	50,00 €	100,00 € *	150,00 €
Licence +21 ans	47,00 €	23,00 €	70,00 €
Licence -21 ans	9,00 €	11,00 €	20,00 €
Licence découverte +21ans	28,00 €	15,00 €	43,00 €
Licence Handi	10,00 €		10,00 €

*La part LBARA est offerte à tout club la première année de son affiliation.

2. PARTICIPATION AUX DEPLACEMENTS

Forfait unique de repas et de nuitée.

A partir de 300kms pour le trajet

Aller : la nuit avant la compétition est comptée (si la compétition démarre le matin).

A partir de 500kms pour le trajet

Retour : la nuit suivant la compétition est comptée (si la compétition se termine en fin de journée).

Durée de la compétition	25€/Nuitée*	10€/Repas	TOTAL
1 jour	0	1	10 €
	1	2	45 €
	2	3	80 €
2 jours	0	2	20 €
	1	3	55 €
	2	4	90 €
3 jours	3	5	125 €
	0	3	30 €
	2	5	100 €
4 jours	3	6	135 €
	4	7	170 €
	0	4	40 €
5 jours	4	7	170 €
	5	8	205 €
	6	9	240 €
5 jours	0	5	50 €
	5	9	215 €
	6	10	250 €
	7	11	285 €

*A partir de 100kms

Barème de participation kilométrique

Afin d'encourager le covoiturage, la participation augmente pour plusieurs passagers.

Calcul à partir du club d'appartenance ou de l'adresse du joueur jusqu'au lieu de la compétition : lieu de départ pour le calcul le moins onéreux.

Le kilométrage est calculé avec Google Maps.

Participation à 50% de ce barème

1 compétiteur	0.24€/km
2 compétiteurs	0.32€/km
3 compétiteurs ou plus	0.40€/km

3. ORGANISATIONS SPORTIVES

a. CHAMPIONS DE LIGUE

Participation de 40€ pour l'achat des trophées des champions de ligue et de leurs dauphins.

b. FINALE DE FRANCE, TOURNOIS NATIONAUX

Participation à hauteur de 600€ maximum dans la limite de 2 organisations/saison/club. Sous conditions que la demande soit faite un mois minimum avant l'événement, accompagnée de tous les documents nécessaires.

La participation de la LBARA est soumise à validation PREALABLE de la compétition par le CD.

c. COMPETITIONS INTERNATIONALES

Toute demande d'aide à l'organisation d'une compétition internationale devra faire l'objet d'une adoption PREALABLE en comité directeur.

4. DEFRAIEMENTS :

a. COMPETITEURS

Tout joueur qualifié à une finale de France, à une ½ finale, ou apparentée, est éligible à une participation au déplacement (voir barèmeci-dessus).

Tout joueur abandonnant en cours d'épreuve, sans motif justifié, n'aura droit à aucune indemnité. De même, tout joueur sanctionné lors de la compétition n'aura droit à aucune participation.

b. COMPETITEURS HAUT-NIVEAU

Les joueurs internationaux sont également éligibles à une participation au barème jusqu'au lieu de rendez-vous de la FFB pour les compétitions. Dans le cas d'un autre mode de transport, une participation sera étudiée par le CD.

Pour le cas d'un stage international, une demande préalable doit être formulée pour être étudiée par le CD.

Les joueurs « Masters », « Féminines », ou qualifiés en finale de France « N1 » ayant participé à au moins 2 TN distants de plus de 100kms de leur club, et hors de la région AURA, sont éligibles à une participation de 200€.

Les joueurs « Espoirs », ayant participé à au moins 2 TN distants de plus de 100kms de leur club et hors de la région AURA, sont éligibles à une participation de 250€.

c. DIRIGEANTS & ARBITRES

La reconnaissance des bénévoles qui œuvrent à la LBARA justifie l'application du barème de participation aux déplacements « 2 compétiteurs ». Le remboursement des autres frais nécessaire à la mission (restauration, hôtel, péages, parking...) est également pris en charge, sous réserve de justificatifs.

Cette disposition est concédée aux dirigeants élus de la LBARA ainsi qu'aux bénévoles (licenciés) ou personnes morales (affiliées) missionnées par son Comité Directeur et/ou son bureau (hors prestataires de services).

d. EQUIPES

Toute équipe qualifiée à une phase éliminatoire ou finale des championnats de France est éligible à une participation de 250€.

Pour une phase finale de coupe nationale, la participation est de 150€.

Participation de 250€ minimum pour la coupe des provinces, une aide supplémentaire pourra être étudiée sur demande préalable à la compétition.

5. FORMATION

Une dotation maximum de 300€ par club est versée pour toute nouvelle labellisation d'une école de billard, sous condition de n'avoir eu aucun label identique école depuis 5 ans au moins.

Dotation de 300€ au club justifiant d'une convention signée avec un Établissement Scolaire, entraînant l'enregistrement de Pass'scolaires.